

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

7^{ma} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
21 È 22 DI DICEMBRE DI U2020

N° 2020/E7/048

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : M. Pierre GHIONGA AU NOM DU GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »

OBJET : DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL AFIN QUE LA CHAMBRE DES TERRITOIRES DEVIENNE UNE INSTITUTION EFFICACE, FONCTIONNELLE ET DELIBERANTE.

CONSIDERANT le code général des collectivités territoriales, et notamment le 5ème alinéa de l'article L.4421-3,

CONSIDERANT que la vocation de la Chambre des Territoires consiste à « ... échanger des informations, débattre de questions d'intérêt commun, coordonner l'exercice des compétences des collectivités territoriales, notamment en matière d'investissement, et promouvoir la prise en compte de la diversité des territoires dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. »,

CONSIDERANT la motion déposée conjointement par François ORLANDI et Pierre GHIONGA sur le projet de réforme de l'organisation territoriale de la Corse, adoptée par le Conseil départemental de la Haute-Corse,

CONSIDERANT que les missions de la Chambre des Territoires sont floues, inconsistantes et imprécises, que son fonctionnement et son bilan n'ont pas été à la hauteur des espérances qu'ils ont suscitées ; qu'il y a lieu de considérer que cette institution est un échec,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE la mise en place d'un groupe de travail dans les plus brefs délais afin de conduire une réflexion sur la création d'une vraie institution efficace et fonctionnelle à vocation délibérante en lieu et place de l'actuelle Chambre des Territoires.